



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2014

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille quatorze, le douze mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Louise JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2014.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Joël ROUDAUT et Elodie GUEZENNEC..

Secrétaire de séance : Michel REPECAUD.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2013
- Affectation des résultats 2013
- Taux d'imposition 2014
- Budgets primitifs 2014
- Demande de classement en régime forestier
- Convention avec le Conseil Général pour le suivi des lagunes
- Printemps des arts de la rue
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire remercie Monsieur POUGET, trésorier municipal, de sa présence à la réunion de ce soir pour la présentation des comptes.

S'agissant du dernier conseil municipal de la mandature, elle remercie l'ensemble du conseil municipal pour le travail accompli durant ces 6 années. Elle retrace les grandes lignes des investissements réalisés pour un montant de 2 186 000 €, financés grâce à des subventions, deux emprunts et un autofinancement de l'ordre de 745 000 €. Elle indique que, pour faire face à ces dépenses, les impôts ont été relevés de 3.7 % depuis 2005.

Yann LE LOUARN prend ensuite la parole pour remercier Madame le Maire, au nom du conseil municipal, pour son fort engagement au sein de la municipalité et pour la disponibilité dont elle a toujours fait preuve.

[Comptes de gestion et comptes administratifs 2013](#)

Monsieur POUGET présente les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune, qui se décomposent comme suit :

Budget de la commune

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Solde 2012		49 028.41	49 028.41
Réalisations 2013	478 569.51	591 647.20	113 077.69
<i>Total</i>	478 569.51	640 675.61	162 106.10
Investissement			
Solde 2012		70 277.17	70 277.17
Réalisations 2013	284 656.87	215 630.57	- 69 026.30
<i>Total</i>	284 656.87	335 907.74	1 250.87
<i>Restes à réaliser</i>	<i>127 209.00</i>	<i>50 000.00</i>	

Budget de l'eau

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Solde 2012		27 563.47	27 563.47
Réalisations 2013	80 220.46	84 306.94	4 086.48
<i>Total</i>	80 220.46	111 870.41	31 649.95
Investissement			
Solde 2012		117 782.61	117 782.61
Réalisations 2013	7 977.34	21 899.77	13 922.43
<i>Total</i>	7 977.34	139 682.38	131 705.04
<i>Restes à réaliser</i>			

Budget de l'assainissement

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			
Solde 2012		34 832.37	34 832.37
Réalisations 2013	28 029.20	32 366.41	4 337.21
<i>Total</i>	28 029.20	67 198.78	39 169.58
Investissement			
Solde 2012		63 146.74	63 146.74
Réalisations 2013	13 580.39	15 778.38	2 197.99
<i>Total</i>	13 580.39	78 925.12	65 344.73
<i>Restes à réaliser</i>	<i>8 000.00</i>	<i>0.00</i>	

Madame le Maire se retire, une fois la présentation terminée. Yann LE LOUARN, adjoint, prend la présidence et soumet les comptes administratifs au vote. Ils sont approuvés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion du trésorier.

Affectation des résultats 2013

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2013 de la manière suivante :

- Budget de la commune : 100 000 € virés à la section d'investissement, le solde soit 62 106.10€ étant reporté à la section de fonctionnement du BP 2014
- Budget de l'eau : affectation de la totalité de l'excédent 2013 à la section de fonctionnement 2014
- Budget de l'assainissement : affectation de la totalité de l'excédent 2013 en report sur la section de fonctionnement du BP 2014.

Taux d'imposition 2014

L'assemblée décide le maintien des taux d'imposition à leur niveau actuel, soit :

- Taxe d'habitation : 14.64 %
- Taxe foncière sur le bâti : 17.78 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 40.19 %

Budgets primitifs 2014

Les budgets primitifs 2014 sont approuvés à l'unanimité. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de documents prévisionnels qui pourront être modifiés en fonction des décisions prises par la nouvelle équipe municipale. Les comptes se décomposent ainsi :

Budget général :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		62 106
011	Charges à caractère général	175 620	
012	Charge de personnel et frais assimilés	201 000	
013	Atténuation de charges		3 500
014	Atténuation de charges	200	
022	Dépenses imprévues	28 794	
023	Virement à la section d'Investissement	80 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 636	
65	Autres charges de gestion courante	110 800	
66	Charges financières	30 000	
67	Charges exceptionnelles	150	
70	Produits des services, du domaine et ventes		77 050
73	Impôts et taxes		319 000
74	Dotations et participations		195 500
75	Autres produits de gestion courante		765
77	Produits exceptionnels		2279
Total		660 200	660 200

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		1 250
020	Dépenses imprévues	10 847	
021	Virement de la section de Fonctionnement		80 000
040	Opérations d'ordre entre sections		33 636
041	Opérations patrimoniales		820
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		37 500
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		100 000
13	Subvention d'investissement		50 000
16	Emprunts et dettes assimilées	59 730	
20	Immobilisations incorporelles	30 725	
204	Subventions d'équipement versées	41 501	
21	Immobilisations corporelles	17 320	
23	Immobilisations en cours	143 083	
Total		303 206	303 206

Budget de l'eau

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		31 649
011	Charges à caractère général	56 116	
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 000	
014	Atténuation de produits	15 000	
023	Virement à la section d'Investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 273	252
65	Autres charges de gestion courante	4 000	

66	Charges financières	14 000	
70	Produits des services, du domaine et ventes		86 565
74	Dotations et participations		2 600
75	Autres produits de gestion courante		280
77	Produits exceptionnels		43
Total		121 389	121 389

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		131 705
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	252	16 273
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		300
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000	
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	22 026	
23	Immobilisations en cours	120 000	
Total		148 278	148 278

Budget de l'assainissement

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		39 169
011	Charges à caractère général	40 406	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000	
014	Atténuation de produits	5 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 789	8 976
65	Autres charges de gestion courante	1 200	
70	Produits des services, du domaine et ventes		21 250
Total		69 395	69 395

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		65 344
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 976	15 789
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
20	Immobilisations incorporelles	23 000	
23	Immobilisations en cours	49 157	
Total		81 133	81 133

Monsieur POUGET présente ensuite une analyse financière comparative de la commune, où il relève que les faibles recettes (dues notamment à des bases d'imposition faibles) commandent une gestion stricte des dépenses qui sont inférieures aux autres communes de la strate.

[Demande de classement en régime forestier](#)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles boisées dont la commune est propriétaire au Goadec, près du captage d'eau. Les parcelles proposées sont susceptibles de gestion pérenne, elles sont constituées de peuplements mixtes feuillus, résineux, de Lande et de prairie humide.

L'application du régime forestier garantira à la Commune une conservation et une mise en valeur de son patrimoine naturel.

Le Conseil Municipal accepte le projet, demande à Madame le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **application du Régime Forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier (articles L 111.1, L 141.1, R 141.1 à R 148.1 du Code Forestier), et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

[Convention avec le Conseil Général pour le suivi du fonctionnement des lagunes](#)

Le Conseil autorise la signature d'une convention avec le Conseil Général, pour une durée de 5 ans, pour le suivi du fonctionnement des lagunes.

[Printemps des Arts de la rue](#)

Comme les années précédentes, le Conseil accepte de participer à hauteur de 0.33 € par habitant au financement de l'événement culturel « Printemps des Arts de la Rue en Pays des Abers », porté par la CCPA et le centre national des arts de la rue « le Fourneau ».

[Questions diverses](#)

Visite de la commission de sécurité à la salle polyvalente

La commission de sécurité a relevé plusieurs petits problèmes : contrôle de la borne incendie, des verrous à supprimer, les extincteurs à déplacer, la porte coupe-feu de la cantine à automatiser.

Chantier SATO RELAIS

La commune bénéficiera du chantier SATO RELAIS durant la dernière semaine de mars. Il est proposé de faire l'entretien dans les parcelles boisées du captage.

Maîtrise d'œuvre par le SDEF

Daniel GUILLERMOU rappelle que le SDEF est compétent pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et que les communes qui ont utilisé le service en sont satisfaites.

Clôture de la séance à 21 H 15.